

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

N° 483 (Rect)

AMENDEMENT

présenté par

M. Saint-Pasteur, Mme Pic, Mme Santiago, M. Sother, Mme Récalde, M. Aurélien Rousseau, M. Vallaud, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, Mme Bregman, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, Mme Got, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Roussel, Mme Runel, M. Saulignac, M. Simion, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 24

Compléter l'alinéa 38 par les mots :

« Les compétences acquises dans le cadre du volontariat d'appelé du service national font l'objet d'une attestation individuelle permettant leur valorisation dans les parcours de formation, d'insertion professionnelle et de validation des acquis de l'expérience. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à valoriser les compétences acquises par les jeunes dans le cadre du volontariat d'appelé du service national. Un engagement de dix mois peut permettre l'acquisition de compétences utiles : discipline collective, responsabilité, premiers secours, logistique, encadrement, gestion de crise, travail en équipe, autonomie ou connaissance des institutions. Ces compétences doivent être reconnues et valorisées dans les parcours de formation, d'insertion professionnelle et, le cas échéant, de validation des acquis de l'expérience.

Cet amendement permet de faire du volontariat un engagement utile pour la Nation mais aussi pour le parcours personnel et professionnel du jeune concerné.